

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Les relations entre Saint-Barthélemy et la Suède entre 1784 et 1878

Dan Brandstrom

Numéro 29, 3e trimestre 1976

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1044047ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1044047ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Brandstrom, D. (1976). Les relations entre Saint-Barthélemy et la Suède entre 1784 et 1878. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (29), 5–19.
<https://doi.org/10.7202/1044047ar>

Les relations entre Saint-Barthélemy et la Suède entre 1784 et 1878

par
Dan BRANDSTROM.

I. — *L'acquisition de l'île.*

Depuis la fin du xvii^e siècle, la Suède avait cherché à se procurer une colonie dans les Antilles ou sur la côte de l'Amérique du Sud sans toutefois y parvenir (1). Ce n'est que pendant le règne de Gustave III, en 1779, que des négociations furent ouvertes, résultant bientôt en la remise de Saint-Barthélemy, une île située dans les Petites Antilles. Dans une lettre à son ambassadeur à Paris, le baron de Creutz, le roi dévoilait ses intentions. Il désirait que son royaume eut un meilleur accès aux marchandises coloniales, par exemple le sucre. D'autre part, la Suède pourrait ainsi disposer d'entrepôts pour ses produits d'exportation. De plus, la marine nationale obtiendrait un lieu de manœuvres dans ces eaux inconnues. Enfin, le roi laissait entrevoir l'emploi d'une telle colonie comme lieu d'exil pour les éléments dont la présence sur le territoire national était jugée indésirable (2).

En 1783, Creutz fut remplacé par Stael von Holstein qui comprit rapidement que la France attachait trop de valeur à Tobago pour qu'une transaction soit possible. D'ailleurs, une condition primordiale à toutes transactions était de plus grands avantages commerciaux pour la France dans ses échanges avec la Suède. La Suède proposa à la France des conditions

(1) Waller, *Det svenska forvarvet av St Barthélemy. Huvuddragen av de svensk-franska förhandlingarna och parternas system*, Historisk Tidskrift, 1953, p. 231.

(2) Ibid. p. 250.

avantageuses d'entrepôt à Goteborg, proposition d'une valeur sur laquelle Stael von Holstein devait insister ainsi que sur la valeur qu'une colonie suédoise prendrait pour la France en temps de guerre. La France proposa l'île de Saint-Barthélemy en échange de grands privilèges d'entrepôt à Goteborg et à Wismar, ce dernier port étant alors d'une valeur négligeable. La Suède refusa ces propositions mais, au cours de la visite de Gustave III à Paris, un traité fut signé le 1^{er} juillet 1784 (1). Aujourd'hui, on reconnaît que l'île fut donnée comme cadeau à un visiteur de marque et qu'elle était considérée par le donateur comme n'ayant aucune valeur. Le bénéficiaire, par contre, y plaçait de grands espoirs.

Quand, en 1784, la Suède reçut Saint-Barthélemy, on ne savait rien de cette île. Les premières informations obtenues décrivaient l'île comme plus ou moins inculte, produisant un peu de sel et de coton. Dans un premier rapport, il est proposé de faire de l'île un port franc avec tous les avantages que cela impliquerait pour la Suède. Le commerce se ferait principalement avec les îles françaises et la production de rhum serait exportée pour le marché suédois. De plus, il était proposé dans ce rapport d'établir et de favoriser la traite des noirs. La population était alors de 739 habitants dont 281 esclaves. Elle augmenta rapidement par l'arrivée d'habitants d'îles avoisinantes (2).

Le 22 septembre 1784, Rajalin fut nommé commandant de l'île. Il reçut l'autorité de prendre possession de l'île au nom de la couronne. Les habitants se virent octroyer le droit de pratiquer librement leur religion et leurs droits à la propriété furent aussi respectés.

Le 7 septembre 1785, par un édit royal, Saint-Barthélemy fut déclaré port franc. Toutes les nations obtinrent le droit d'y entreposer et introduire toutes sortes de marchandises, aussi bien en temps de guerre qu'en temps de paix. L'année suivante, en 1786, les règlements pour le gouvernement de l'île furent promulgués. Le gouverneur de l'île reçut les fonctions de chef de la garnison et le pouvoir de négocier avec les représentants des puissances étrangères les affaires d'ordre local. Un conseil composé du gouverneur et de 7 membres, dont 4 habitants de l'île élus, devait s'occuper des affaires économi-

(1) Ibid. pp. 238-242.

(2) Hildebrand, *Den svenska kolonin St Barthélemy och Vastindiska kompaniet fram till 1796*, thèse de doctorat, 1951, pp. 82-84.

ques et juridiques. Les arrêtés et jugements de ce conseil devaient être immédiatement exécutés à l'exception des jugements criminels mettant en jeu « la vie et l'honneur » et des causes civiles où la valeur en litige excédait 300 rixdales. Les premiers devaient être revus par le roi en son conseil et il y avait pour les seconds la possibilité d'interjeter appel au roi en son conseil (1).

II. — *Développement du commerce par la Compagnie des Indes occidentales.*

Pour permettre le développement du commerce avec l'île, on créa, à la demande des négociants, la Compagnie des Indes occidentales. Elle reçut trois quarts des revenus à condition de construire un chantier naval, d'améliorer le port et de payer les traitements des fonctionnaires de l'île. Elle reçut aussi le droit de faire la traite des noirs, ce qui en fait était l'acceptation officielle de la traite par la Suède. Vers la fin de 1786, les citoyens suédois eurent la possibilité de vendre et d'acheter des esclaves et, un an plus tard, on préparait la première expédition pour s'en procurer. La guerre entre la Suède et la Russie mit fin à ces préparatifs. Ce n'est que quelques années plus tard que ces plans furent définitivement abandonnés (2).

Cependant, la traite des noirs continua sur l'île et elle était facilitée par le fait que l'île était un port franc. De plus, les droits de douane imposés par la Suède facilitaient ce commerce. Pourtant, il ne prit jamais de grandes proportions, peut-être parce que la médiocrité du sol rendait les grandes plantations peu intéressantes. Les maigres revenus de ce commerce furent probablement la cause essentielle du désintéressement de la Compagnie. On s'orienta vers le commerce entre les îles et aussi avec les Etats-Unis d'Amérique. Au début, ce commerce était florissant car le port franc offrait la possibilité aux Américains de traiter avec les colonies britanniques.

Les Anglais mirent bientôt fin à ce commerce. La possession de cette colonie entraînait maintenant la Suède dans les conflits internationaux entre la France et l'Angleterre, ce qui avait comme effet de freiner le développement du commerce. Les bateaux se dirigeant vers le port franc étaient mena-

(1) *Ibid.* pp. 119-120.

(2) Hildebrand, p. 117.

cés par la présence de bateaux faisant la course. Le conflit alla jusqu'au point où le gouverneur de l'île dut remettre son territoire aux Anglais qui essayaient d'établir un blocus des Antilles françaises. Les Suédois durent jurer fidélité à la couronne britannique mais ne furent pas enrôlés. En 1802, la colonie revint à la couronne suédoise (1).

Pendant les deux premières décades de la domination suédoise, la population augmenta rapidement. En 1793, il y avait 1488 habitants dont 568 dans la capitale Gustavia qui avait reçu son nom en 1786. En 1809, Gustavia avait 5000 habitants, soit les cinq sixièmes de la population de l'île. Une des causes de cette augmentation rapide était l'immigration de Français pendant les années de guerre. S'il vint peu de Suédois, de Finlande au contraire, après la mauvaise récolte de 1786, il arriva beaucoup de gens. Des rumeurs avaient décrit l'île comme un pays où « on ramassait l'or à la pelle ». Le nombre d'immigrants finlandais est cependant inconnu (2).

Les règlements de 1786 furent remplacés en 1805 au moment où les privilèges accordés à la Compagnie des Indes occidentales expiraient. Ce fut l'Etat suédois qui reçut les revenus des douanes. Les attributions du gouverneur restèrent inchangées en matière militaire. En matière économique, le conseil garda ses pouvoirs. Les affaires judiciaires furent désormais jugées d'après la constitution et les lois suédoises (3).

III. — *Saint-Barthélemy et l'administration royale* (1812-1845).

En 1809, la Suède se donna une nouvelle forme de gouvernement. Ce fut la Diète qui vint à gérer les affaires concernant Saint-Barthélemy car elle devait décider des affaires budgétaires (4). Aux sessions de 1809-1810, les Etats déclarèrent que, n'ayant reçu aucun revenu de l'île, ils ne pouvaient établir un budget (5)

Pendant les dernières années du règne, jusqu'en 1809, la

(1) Hogstrom, *St Barthélemy under svenskt valde*, thèse de docteurat, 1888, p. 8.

(2) Hildebrand, p. 200.

(3) Hogstrom, pp. 22-23.

(4) La Diète suédoise créée en 1435 était composée de quatre Etats : l'Etat noble, l'Etat paysan, l'Etat ecclésiastique et l'Etat bourgeois. Elle fut remplacée par le Parlement, en 1866.

(5) Oldberg, *St Barthélemy pa riksdagarna 1809-23*, essai non publié, 1964.

situation était rendue difficile par la politique du roi envers Napoléon. Des pirates anglais et français perturbaient le commerce et beaucoup d'habitants quittèrent l'île. L'augmentation des droits de douanes et des droits portuaires et aussi les limites un peu floues entre le pouvoir exécutif et judiciaire créèrent un certain mécontentement (1).

La session de 1812 décida « d'administrer les possessions d'outre-mer séparément, d'après des statuts particuliers ». De la proposition faite aux Etats, il semble que l'île se trouvait dans une situation lamentable. Le roi proposa que Saint-Barthélemy ainsi que la Poméranie soient administrés par un département ministériel institué par lui-même et indépendant de l'administration d'Etat. Chaque année, le roi présenterait aux Etats un rapport sur les activités de ces colonies. La proposition fut acceptée (2).

Les années qui suivirent virent un rétablissement de la situation, une des causes de ce rétablissement étant la guerre anglo-américaine qui favorisait les ports francs. En 1815, le roi rapporta que les revenus de l'île avaient servi à la construction du Théâtre suédois et à la création de trente bourses à l'Ecole militaire de Stockholm. La population de l'île était alors de 6.000 habitants. En 1812, elle était de 5.482 habitants dont 3.888 dans la capitale. La population d'esclaves était de 2.506, soit près de la moitié.

De cette période, il subsiste des rapports montrant que les autorités suédoises avaient l'intention d'acquérir d'autres colonies dans cette partie du monde. On s'informa sur Saint-Martin, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et la Guadeloupe. On acclama avec joie à Saint-Barthélemy le don de la Guadeloupe par l'Angleterre à la Suède, en 1813. Mais, cette joie fut de courte durée et un an après, par le traité de Paris du 30 mai 1814, l'île fut restituée à la France (3). L'Angleterre dut alors payer en compensation une somme de 24.000.000 de francs à la Suède. Le roi employa cette somme pour acquitter la dette publique. En retour, la Diète s'engagea à payer à l'avenir la somme annuelle de 200.000 rixdales au roi et à ses héritiers régnants. Aujourd'hui, cette somme est toujours payée.

Après la paix, la situation de l'île se détériora à nouveau et certaines personnalités dans l'entourage du roi com-

(1) Hogstrom, pp. 24-27.

(2) Oldberg, p. 2.

(3) Hogstrom, pp. 38-39.

mencèrent à parler d'une vente. La roi proposa cette solution à la Diète en 1817-1819. Les fonds provenant de la vente seraient propriété de l'Etat mais mis à la disposition du roi. Ils seraient employés pour des projets de caractère public en Suède et en Norvège (1).

Les Etats acceptèrent ces projets mais insistèrent sur le fait que ces fonds seraient propriété de l'Etat. L'aggravation de la situation financière de l'île entraîna la Diète à souligner que les finances nationales ne pouvaient être alourdis par des dépenses relevant du département du roi et quand, cinq ans plus tard, le fonds des revenus de Saint-Barthélemy fut vide, le financement des bourses de l'Ecole militaire de Stockholm vint de l'article de compte « dépenses militaires imprévues ». Le roi mentionne dans son rapport qu'il a du verser 173.000 rixdales de ses propres revenus. Cependant, la Diète ne tint pas compte de ce rapport et ne se considéra pas obligée de rembourser cette somme au roi. Elle prit simplement note de son rapport (2).

Saint-Barthélemy était devenu un problème dont le roi surtout voulait se débarrasser puisque d'après la décision de 1812, c'était le roi et non la Diète qui devait supporter les pertes. La Diète avait d'ailleurs recommandé en 1818 la vente de l'île. Mais, tant que les pertes ne touchaient que le roi, personne à la Diète ne plaidait fortement la vente de l'île.

En 1830, les guerres d'Amérique du Sud amenèrent une amélioration de la situation dans l'île. Mais, cette amélioration temporaire ne changea pas les projets du roi qui voulait toujours se défaire de l'île comme il l'affirmait encore dans sa note aux sessions de 1840-1841. De plus, pendant les années 1830-1840, la situation de l'île empira encore à la suite de catastrophes naturelles. Le roi avait du personnellement aider les sinistrés. Il déclara avoir tout fait pour stimuler le commerce sans y parvenir. Les revenus de l'île étaient tombés tellement bas qu'ils ne suffisaient même pas à payer ses dépenses.

Le rapport du roi provoqua deux motions à la Diète qui remettaient en question la décision de 1812, considérant que cette décision impliquait la cession de l'île au roi. Une troisième motion proposait la vente de l'île au Danemark qui « ne savait rien de lauspension de l'île à

(1) Oldberg, p. 7.

(2) Ibid, p. 8.

ne rapporter que des pertes ». Cette motion fut considérée comme hostile au Danemark et elle fut donc refusée ainsi que les deux premières (1).

Pendant cette session, une motion pour l'abolition de l'esclavage fut aussi proposée. Le nombre d'esclaves à cette époque était de quatre cents. Cette motion ne rencontra pas d'opposition. Cependant, on ne put s'accorder sur la façon d'indemniser les planteurs. On décida alors de recommander au gouvernement d'abolir l'esclavage en temps opportun.

Les esclaves de l'île travaillaient principalement comme domestiques et comme dockers au port franc. Bien que leur situation fut meilleure que celle des esclaves des îles avoisinantes ou celle de ceux du Sud des Etats-Unis, leur liberté était quand même limitée. Par exemple, ils ne pouvaient pas se marier sans l'autorisation de leur maître.

Le gouverneur était, lui aussi, favorable à l'abolition de l'esclavage et l'indemnisation des planteurs. Pour la session de 1844-1845, il prépara un recensement des esclaves ainsi qu'une estimation du coût de l'indemnisation.

Après un débat prolongé, la Diète décida de proposer au conseil du roi que 10.000 piastres espagnoles soient prélevées pendant trois ans sur le fonds de commerce et de marine pour cette indemnisation. En 1846 et 1847, trois cent cinquante-huit esclaves sur cinq cent vingt-trois obtinrent leur liberté. Les autres furent affranchis quand le gouverneur proclama, le 9 octobre 1847, que l'esclavage était aboli à jamais dans l'île.

Les voix qui s'étaient faites entendre en 1840 pour la vente de l'île étaient quatre ans après beaucoup plus nombreuses. Le roi informa la Diète que la situation de l'île ne s'était pas améliorée et qu'il ne trouvait pas possible que l'île soit placée sous sa dépendance. Il proposa l'annulation de la décision de 1812 et que l'île soit placée sous la responsabilité du ministère des Finances (1).

IV. — *Dégradation de la situation et discussion sur la vente de l'île.*

La question de la vente de l'île était discutée à nouveau à chaque session de la Diète. Le quatrième Etat, composé des paysans, demandait la vente ou même le don de l'île suivi bientôt dans cette voie par certains groupes du troisième Etat

(1) Marius Blaus, p. 3.

(bourgeois). Ils s'inquiétaient surtout du déficit de l'île. On était prêt à se débarrasser de l'île sans se préoccuper de ses habitants. Les subventions, de plus en plus grandes votées par la Diète renforçaient ces critiques. On proposait différents pays susceptibles d'acheter l'île. La conserver était considéré comme un « luxe national qui ne saurait nous convenir ».

Ceux qui étaient contre ces propositions soulignaient les obligations morales de la Suède vis-à-vis de sa colonie. Ils trouvaient qu'une vente serait « trop facile et indigne ». Ils faisaient remarquer qu'il y avait en Suède des régions qui ne rapportaient rien et donc que Saint-Barthélemy devait être vue sous le même angle (1).

En 1853-1854, on accorda pour trois ans une subvention annuelle de 6.000 rixdales (2) pour l'administration de la colonie. En 1856, elle fut augmentée de 3.000 rixdales (3). En 1859, 54.000 rixdales furent allouées pour une période de trois ans. Des membres s'y étaient opposés, considérant que si la colonie ne pouvait payer son administration par ses revenus, c'était une raison suffisante pour la vendre ou la donner à un autre pays. Même la commission des Finances se prononça pour la vente. Elle avait appris qu'en 1858, le gouvernement avait été en négociations pour la liquidation de l'île.

La même année, une motion pour la séparation de l'île de la Suède fut soumise à la Diète. On proposait à nouveau la vente de l'île à un Etat possédant déjà d'autres colonies dans les Antilles. Si cela s'avérait impossible, on proposerait l'île au roi comme propriété personnelle. Si le roi n'en voulait pas, on essaierait de la restituer à la France. En cas de refus, on la déclarerait république indépendante (4). Cette motion fut repoussée. Et cela, parce qu'on croyait que, même si l'économie de l'île était déficitaire, des situations comparables aux guerres d'Amérique du Sud ou à celle entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne pouvaient survenir et rétablir la situation financière. De plus, il était estimé que l'île avait une valeur appréciable pour le trafic maritime suédois dans les Antilles en tant que port et lieu de séjour d'autorités

(1) Procès-verbal de la Diète (quatrième état), abrégé ci-après en Bd., 1865-66, 3, p. 200 et suivantes.

(2) Appendice au procès-verbal de la Diète, abrégé ci-après en Bih., 1853-54, saml. 1, prop. 1, p. 46.

(3) Idem, 1856-58, saml. 1, prop. 1, p. 96.

(4) Bd. 1859-60, 2, p. 148.

suédoises. Enfin, la liquidation de l'île devait se faire d'une façon conforme aux intérêts et à la dignité de la Suède (1).

Cette décision de la commission ne causa aucune discussion dans les Etats.

En 1863, la subvention de 54.000 rixdales citée plus haut fut reconduite (2). Cependant, l'opposition se raviva et s'étendit à certains groupes de l'Etat des bourgeois. On prétendait que la Prusse était un acheteur possible. Et, si une vente ne pouvait se faire, il fallait accorder l'indépendance à l'île. On ne croyait guère à un retour à la prospérité comme l'avait supposé la commission des Finances. En fait, la cession de l'île était contraire au paragraphe 78 de la constitution qui stipulait que « aucune partie du royaume ne peut être détachée par vente, par mise en gage, comme cadeau ou toute autre procédure similaire » (3).

Quand la Diète se réunit pour la dernière fois en 1866, avant le passage au système du Parlement à deux chambres, 18.000 rixdales furent accordées pour l'administration de l'île (4). Là, encore, des voix de l'Etat des paysans manifestèrent leur opposition pour les mêmes raisons déjà avancées lors des débats de 1860.

Le fait que la subvention fut accordée pour des ouvrages de défense bien que personne ne semblait avoir des intentions belliqueuses envers l'île amena un membre de la Diète à s'y opposer. Un autre, considérant que celui qui s'appropriait l'île rendrait un service à la Suède, refusa aussi de voter la subvention.

Le système de représentation adopté à partir de 1866 transforma l'ancienne Diète. Si la première chambre du nouveau parlement était principalement composée de nobles, il s'y trouvait suffisamment de représentants bourgeois pour qu'elle ne puisse pas être comparée à l'ancien Etat des nobles. La deuxième chambre était dominée par des représentants paysans bien que les villes fussent trop bien représentées avec 55 sièges sur 190 alors que les paysans n'avaient que 75 sièges. Avec ce nouveau système, la représentation ecclésiastique disparut presque complètement (5).

(1) Bih. 1859-60, saml. 8, nr 134, p. 6, ff.

(2) Bih. 1862-63, saml. 1, prop. 1, p. 58.

(3) Procès-verbal de la Diète (troisième état), 1862-63, 4, s. 718 ff.

(4) Bih. 1865-66, saml. 1, prop. 1, p. 46.

(5) Carlsson-Rosén, *Svensk Historia*, tome II, pp. 534-535.

Déjà, à la première session du nouveau parlement, en 1867, la question de la vente de l'île fut reprise par un ancien représentant paysan. Il proposa de ne plus accorder de subvention à l'île et présenta les solutions déjà discutées par la Diète (1). Sa motion fut rejetée et le parlement accorda 25.000 rixdales.

La discussion s'étendit aux deux chambres. Les propos les plus intéressants furent tenus par le ministre des Affaires étrangères, le comte Manderstrom, dans sa réponse à l'opposition. Il trouvait répugnant de vendre une possession qui avait appartenu à la couronne depuis 1784 sans jamais donner des raisons de se plaindre de sa fidélité à la patrie. Le comte Manderstrom expliqua ensuite les démarches entreprises par le gouvernement pour se séparer de l'île. Il informa le parlement que dix auparavant, un acheteur avait été trouvé. Cependant, lors des négociations, il s'avéra que l'acheteur avait l'intention d'en faire un baigne. Les négociations furent rompues car le gouvernement trouvait que c'était mal récompenser les fidèles et loyaux services rendus par l'île à la patrie. D'autres négociations avec un autre pays étaient aussi restées sans résultats ce qui était compréhensible puisque l'île coûtait 25.000 rixdales par an sans rien rapporter. Le comte Manderstrom termina en ajoutant qu'une communication au conseil ne changerait rien (2).

À la première chambre, un seul représentant se prononçait pour la vente de l'île. Un député déclarait ne pas vouloir participer à une vente qui équivaldrait à la vente ou l'échange d'hommes. Il proposait une solution assez curieuse : il voulait faire de l'île un pays neutre qui, en cas de guerre en Europe, offrirait un asile sûr aux réfugiés des pays en guerre (3).

En 1868, 25.000 rixdales furent alloués pour les dépenses de l'île (4). Un député vota contre et un autre demanda des négociations (5) avec un pays possédant des colonies aux Antilles. Et si cela s'avérait impossible, il demandait une réforme de l'administration militaire et policière de l'île pour amener une diminution des subventions (6).

(1) Motion de 1867, AK 203 (AK est l'abréviation de deuxième chambre).

(2) FK 1867, II 562 et AK 1867, III 126 (FK est l'abréviation de première chambre).

(3) FK 1867, II 562.

(4) Prop. 1868, I.7.

(5) Motion 1868, AK 307.

(6) Motion 1868, AK 278.

La commission d'Etat repoussa la motion et accorda la subvention (1). Cependant, elle accepta une motion qui proposait un référendum dans l'île (2) par lequel les habitants choisiraient entre l'indépendance et la vente à un autre Etat, et, dans ce cas, lequel. Après ce référendum la Suède pourrait se séparer de l'île d'une façon acceptable du point de vue moral et financier. Les députés ayant l'initiative de cette motion citaient le Danemark et la Russie comme exemples d'une telle procédure (3).

Lors d'une discussion à la première chambre, Sprengporten souligna que, si la construction du canal de Panama réussissait, on regretterait la vente de l'île. De plus, certains s'opposaient au principe du référendum, considérant que des gens sans jugement ne pouvaient être autorisés à dicter la conduite d'un gouvernement (4).

Pendant les années qui suivirent, jusqu'en 1874, l'administration de l'île reçut 25.000 rixdales, sans grande opposition.

En 1869, au bureau des comptes du parlement, on devint conscient de l'état pitoyable des finances de l'île et on proposa de diminuer le nombre de fonctionnaires pour diminuer la différence entre revenus et dépenses puisqu'une augmentation des revenus de l'île semblait improbable (5). Cependant, on n'adopta aucune solution (6).

En 1873, le même bureau voulut de nouveau attirer l'attention du parlement sur les finances de l'île. Dans le rapport des vérificateurs aux comptes, il apparaissait que la production y diminuait rapidement. Les revenus des douanes étaient tombés de 5.677 rixdales espagnoles en 1864, à 243 en 1870. La production de coton était de 48.000 livres suédoises et la production de sel n'était plus une source de revenus sûre. La population qui avait diminué de 500 habitants entre 1866 et 1872 n'était plus, en 1872, que de 2.390 habitants dont 1.406 femmes (7).

La commission d'Etat demanda au parlement de proposer un allègement de la situation des habitants de l'île, soit en

(1) Bih. 1868, saml. 4, avd. 1, nr 31, p. 8.

(2) Bih. 1868, saml. 4, avd. 1, nr. 66.

(3) Motion 1868, AK 143.

(4) FK 1868, III.247 et AK 1868, III.433.

(5) Bih. 1869, saml. 2, avd. I, pp. 151-152.

(6) Bih. 1869, saml. 4, avd. I, nr 660, p. 10.

(7) Bih. 1874, saml. 2, avd. I, pp. 161-163.

supprimant les droits de douane pour les marchandises importées, soit en enlevant la garnison de l'île ou par tout autre moyen (1).

Au parlement, cette demande fut laissée sans réponse, les deux chambres ayant pris des décisions différentes. La deuxième chambre accepta la demande de la commission sans pourtant la discuter. La première chambre rejeta cette demande par trente-cinq voix contre vingt-six (2). Ceux qui votaient contre considéraient qu'une telle demande devait venir du gouvernement et non d'une commission. De plus, on doutait que la suppression de la garnison puisse être une mesure favorable aux habitants de l'île.

L'année suivante, le bureau des comptes renouvela sa demande. Il était entre autre souligné que l'île ne possédait pas d'école pour les populations rurales et que les neuf-dixièmes de la population étaient analphabètes. On ne proposait aucune solution mais on demandait que le parlement proposa une enquête au gouvernement. Cette enquête porterait sur les causes de cet état et pourrait proposer des remèdes (3). Une motion avec le même contenu fut proposée à la deuxième chambre par un député qui avait visité l'île. Il proposait l'allocation d'une somme de 50.000 rixdales pour la création d'écoles et les frais d'enquête, laquelle serait conduite par l'ingénieur suédois de l'île. Ce député estimait que c'était le devoir de la Suède d'aider l'île à sortir de cet état navrant, mais aussi que l'île en avait le droit en tant que colonie suédoise (4).

La commission d'Etat soutint le bureau des comptes dans sa requête et ajouta que cette enquête pourrait être la base sur laquelle une amélioration pourrait survenir en attendant qu'une solution définitive soit trouvée, c'est-à-dire la remise de l'île à un Etat étranger (5).

Les débats au parlement furent un peu plus animés. A la première chambre, la question des forces militaires présentes sur l'île fut longuement discutée. Certains trouvaient cette présence ridicule. Le ministre des Affaires étrangères, M. Bjornstjerna, présenta un rapport sur les négociations engagées pour

(1) Bih. 1874, saml. 4, avd. 1, nr 50, p. 26.

(2) FK 1874, II.111 et AK 1874, III.65.

(3) Bih. 1875, saml. 2, avd. 1, pp. 141-143.

(4) Motion 1875, nr 24.

(5) Bih. 1875, saml. 4, avd. I, nr 60.

la vente de l'île et sur les difficultés rencontrées : personne n'en voulait (1).

A la deuxième chambre, un député critiqua fortement le gouvernement qui « conservait ce luxe d'Etat » et « essayait de jouer les puissances, les Don Quichotte, dans ce pays où on parle l'espagnol... ». L'île devrait choisir elle-même son avenir d'une telle façon qu'elle n'aurait pas à contribuer de ses faibles moyens au jeu politique de la Suède dans les Antilles (2).

En 1878, le gouvernement présenta une proposition pour la vente de l'île à la France (3). Elle contenait un rapport sur les négociations conduites depuis 1868. On avait d'abord essayé de la vendre aux Etats-Unis. Mais, l'ambassadeur dans ce pays n'avait pas trouvé le moment opportun pour une telle démarche. L'année suivante, en 1869, des contacts avaient été pris avec l'Italie sans résultat. En 1870, on reprit les négociations avec les Etats-Unis. Le président refusa les offres suédoises et le dossier fut mis en attente.

En 1876, l'occasion de reprendre les négociations avec la France se présenta. Elles se basaient sur les principes suivants :

1. Les habitants de l'île seraient consultés par référendum.
2. Le gouvernement français s'engagerait à payer des pensions à vie aux fonctionnaires de l'île.
3. Le même gouvernement payerait les frais de rapatriement des fonctionnaires qui désireraient rentrer en Suède.
4. Les fonctionnaires en activité ne seraient mis à la retraite que si ils voyaient leurs fonctions changer.
5. La France dédommagerait la Suède de sa perte en capital immobilier, soit par évaluation sur place, soit par la somme totale de 100.000 francs qui serait employée pour la construction d'un hôpital ou autre institution charitable ou bâtiment d'utilité publique.

Ces conditions furent acceptées à quelques modifications près. L'indemnisation fut fixée à 80.000 francs. Un traité fut signé le 10 août 1877. Après que les habitants se soient prononcés pour une union à la France par trois cent cinquante-

(1) FK 1875, II.30, 15.

(2) AK 1875, IV.40, 2.

(3) Prop. 1878, nr 26.

et une voix contre une, les conditions finales de ce transfert furent fixées à Paris, le 31 octobre. Le traité fut soumis au Parlement français qui l'approuva.

Par ce traité, la France s'engageait à payer 320.000 francs de pension aux fonctionnaires de l'île. Elle s'engageait aussi à respecter la nationalité suédoise des habitants qui voudraient la garder.

La commission d'Etat exprima sa satisfaction de la façon dont cette affaire avait été menée (1).

Le 16 mars 1878, l'île redevint française après avoir été suédoise pendant presque un siècle (2).

Trois attitudes différentes ont marqué les relations de la Suède avec l'île de Saint-Barthélemy pendant la dernière partie de la période relatée ici. La documentation existante est cependant trop faible pour pouvoir identifier différents groupes à différentes attitudes. Il n'existe aucune déclaration des États noble et ecclésiastique jusqu'en 1866. Cependant, certaines conclusions, même limitées, peuvent être présentées.

On peut affirmer que l'Etat paysan fut à l'origine des motions pour la séparation avec l'île. Ce fut à partir de considérations financières que se forma ce groupe d'opinion composé de députés paysans mais aussi, après quelque temps, de députés bourgeois. Ces considérations menaient à la demande d'une séparation immédiate sans se préoccuper des habitants de l'île et de leur avenir. Le vote de subventions de plus en plus importantes pour l'administration de la colonie renforça ce groupe dans son attitude, bien qu'il ne grandit pas beaucoup numériquement.

Il existait aussi un groupe de députés qui s'opposaient à la séparation avec l'île comme ils se seraient opposés à une séparation avec la Laponie ou tout autre province considérée improductive. Le vote de subventions ne leur semblait pas une cause suffisante. Ils espéraient une amélioration de la situation à long terme. Il est difficile de mesurer l'étendue de cette attitude parmi les représentants de l'Etat noble. Il semble qu'elle ait été présente aussi dans l'Etat bourgeois même si elle ne l'était plus en 1878. Elle fut certainement changée par le rapport du bureau des comptes que révélait le fait que seuls de grands investissements pouvaient changer le cours des

(1) Bih. 1878, saml. 4, avd. 1, nr 46.

(2) Hogstrom, op. cit., p. 100.

événements à Saint-Barthélemy. Une telle perspective dut ruiner les rêves coloniaux de ce groupe.

Ce petit groupe rejoignit le troisième groupe qui, par son attitude, concrétisait le sentiment de la majorité des parlementaires. On acceptait une séparation mais on la voulait conforme à la dignité et à la responsabilité de la Suède vis-à-vis de cette colonie. La commission d'Etat qui s'associait à cette attitude eut parfois des revirements indiquant la poursuite d'un attachement colonial, sans toutefois y mettre beaucoup de poids. On a l'impression que la commission ne croyait guère en les raisons qu'elle avançait. La vente de l'île était en fait pour elle un succès, et elle le souligna.

Ce fut un député du parti paysan qui résuma l'état d'esprit de la plupart de ses collègues en déclarant sa gratitude au gouvernement qui avait su trouver « la solution satisfaisante pour les deux parties, l'île et la patrie » (1).

DAN BRANDSTROM,

Université d'Umea (Suède).



(1) AK 1878, IV.39, 42.